

ASSISTANCE HUMANITAIRE INTERNATIONALE EN ZONES DE CONFLITS ARMES EN AFRIQUE : UN INSTRUMENT DE PERENNISATION DU NEOCOLONIALISME OCCIDENTAL

ROMÉO AIMÉ KOUANOU

Université de Dschang (Cameroun)

rkouanou@gmail.com / rkouanou@yahoo.com

Résumé

L'assistance humanitaire est l'ensemble d'actions menées par les Organisations Non Gouvernementales et les organisations interétatiques dans le but d'apporter secours aux populations ou aux pays en difficultés pour assurer leur bien-être. Longtemps perçue comme un acte de philanthropie, elle subit de plus en plus de vives critiques de la part d'une élite intellectuelle dans les pays du Sud, car considérée pour d'aucun comme un bras séculier du néocolonialisme occidental dans les pays en développement. De ce fait, l'objet de cette étude repose sur le questionnement de l'impartialité des ONG humanitaires internationales dans les zones de conflits armés en Afrique. Ainsi, il en ressort que les ONG humanitaires internationales jouent un rôle ambigu dans les théâtres d'opérations armées en Afrique. Cette analyse qui se fonde sur l'exploitation des sources orales et écrites auxquelles sont associées les méthodes diachroniques et systémiques permettent d'aboutir au résultat selon lequel l'assistance humanitaire internationale est un moyen d'ingérence et de nuisance des puissances occidentales en Afrique. Il en ressort au terme de cet article que l'assistance humanitaire internationale n'est pas une panacée miracle aux problèmes de sous-développement du continent noir.

Mots-clés : *assistance humanitaire, pérennisation, néocolonialisme*

Abstract

International humanitarian assistance is the set of actions carried out by non-governmental organizations with the aim of bringing relief to populations or countries in difficulty to ensure their well-being. Long perceived as an act of philanthropy, it has come under increasing criticism from an intellectual elite in the countries of the South, because it is considered by no one to be a secular arm of Western neocolonialism in developing countries. As a result, the subject of this study is based on questioning the impartiality of international humanitarian NGOs in areas of armed conflict in Africa. Thus, it emerges that international humanitarian NGOs play an ambiguous role in theaters of armed operations in Africa. This analysis, which is based on the use of oral and written sources associated with diachronic and systemic methods, leads to the result that international humanitarian assistance is a means of interference and nuisance by the Western powers in Africa. At the end of this article, it

emerges that international humanitarian assistance is not a miracle panacea for the problems of the underdevelopment of the black continent.

Keywords: *humanitarian assistance, sustainability, neocolonialism*

Introduction

L'assistance humanitaire a longtemps été perçue comme un acte juste. Jugée indispensable pour les victimes, elle paraissait évidente pour ceux qui avaient été épargnés. Sa devise était d'être impartiale et libre de toute arrière-pensée politique. Aujourd'hui, même si la communauté humanitaire est plus grande et diversifiée que jamais et que les populations sont solidaires au niveau mondial, son action est sans cesse remise en question (Philippe et al, 2006-2007 : 4).

Même les actions les plus louables peuvent en effet engendrer des problèmes. L'aide humanitaire a des conséquences sur les conditions sociales, économiques et culturelles des régions en crise. Elle agit en présence de parties en conflit et de forces militaires, elle est exposée aux intérêts d'acteurs politiques locaux et internationaux, elle doit traiter avec les bailleurs de fond et les médias. Mal pensée, elle peut en outre influencer les marchés locaux, les habitudes sociales et bouleverser les structures hiérarchiques. Les organisations humanitaires se retrouvent ainsi souvent face à des dilemmes politiques, économiques ou sociaux, qui les placent face à des choix impossibles et les obligent à renier certains de leurs principes (Philippe et al, 2006-2007 : 9).

Cet état des-lieux découle vers la question de recherche suivante : en quoi est-ce que l'assistance humanitaire internationale est-elle une manœuvre de pérennisation du néocolonialisme occidental en Afrique ? De cette question centrale, ressortent les hypothèses ci-après, l'assistance humanitaire internationale serait un bras séculier du néocolonialisme occidental en Afrique. Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle elle serait un acte de philanthropie dont le but est d'apporter secours aux populations sinistrées, victimes des conflits armés, des catastrophes naturelles et nucléaires n'est pas à exclure. L'analyse de ces hypothèses se fonde sur l'exploitation des sources orales et écrites auxquelles sont associées les méthodes diachroniques et systémiques permettant d'aboutir au résultat selon lequel l'assistance humanitaire internationale bien qu'au sens fondamental a pour rôle principal

d'apporter de l'aide aux populations victimes des conflits armés et catastrophes naturelles, s'est progressivement détournée de cet objectif basic pour en devenir un moyen d'ingérence des puissances occidentales en Afrique. Cette analyse a permis de structurer cet article autours de deux axes de recherche à savoir d'une part: « L'assistance humanitaire internationale : une manœuvre d'ingérence occidentale en Afrique » et d'autre part « L'assistance humanitaire internationale comme instrument de pérennisation du néocolonialisme occidental en Afrique ».

1. L'assistance humanitaire internationale : une manœuvre d'ingérence occidentale en Afrique

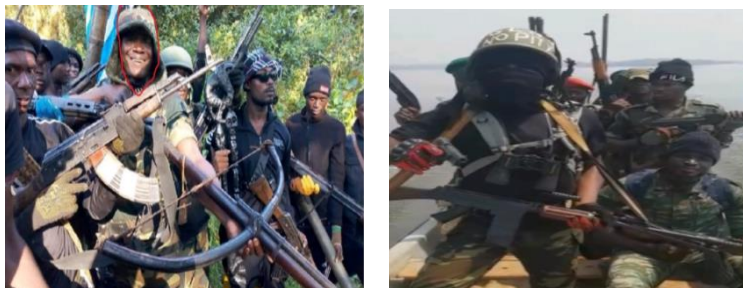
1.1. L'assistance humanitaire comme moyen de vente et intrusion des armes et munitions dans les zones de conflits armés en Afrique : cas du Cameroun

Les conflits armés en Afrique sont des nouvelles aubaines pour les puissances occidentales de vendre leurs nouvelles armes aux groupes rebelles ou alors aux groupes sécessionnistes. Les coups d'états militaires se faisant de plus en plus rares, les néoimpérialistes en occurrence les pays capitalistes, anciennes puissances coloniales passent par leurs multinationales de fabrication d'armes de guerre pour vendre des armes en Afrique. Et l'une des voies pour accomplir leur sale besogne est d'utiliser les ONG humanitaires issues de leurs pays pour faire passer les dites armes et munitions. Le cas le plus récent au Cameroun d'après un communiqué conjoint des ministères de l'Administration Territoriale de la Défense, d'une connivence entre les ONG humanitaires internationales opérant sur les différents théâtres d'opération dans les zones en crise des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest avec des groupes sécessionnistes *ambazoniens*. En effet, il a été intercepté dans une ambulance d'une ONG humanitaire internationale des armes de guerre ainsi que des munitions dont la destination finale était le ravitaillement des groupes sécessionnistes dans la localité de *Ndop*, région du Nord-Ouest Cameroun.¹ Les images ci-

¹ Anonyme, en moyenne 54ans, chef service à la direction de la protection civile nationale au Ministère de l'Administration Territoriale, Yaoundé le 8 octobre 2021.

dessous en sont fortes illustratives à ce sujet sur l'armement des groupes sécessionnistes.

Photo no 1 : images de deux généraux autoproclamés de l'état virtuel d' « Ambazonie »



Source : Roméo Aimé KOUANOU, extrait de www.google picture : crise anglophone

Sur les images ci-dessus, sont illustrées les photos de deux généraux autoproclamés de l'État virtuel et fantasmagorique de l'« Ambazonie ». L'un à gauche (*Field Marshall*) est un chef de guerre activement recherché par l'armée camerounaise dans la localité du *Lébialem* région du Sud-Ouest Cameroun et l'autre à droite de l'image (*No Pity*) est un autre chef de guerre, également activement recherché par les forces de défense et de sécurité de l'armée camerounaise. Ce chef terroriste est d'ailleurs auteur de l'attaque du 16 septembre 2021 qui a coûté la vie à seize des valeureux soldats de l'armée républicaine du Cameroun. Attaque qui d'ailleurs n'avait pas reçu les condamnations de certaines ONG humanitaires internationales, confirmant donc le doute qui plane sur elles aux sujets de leur impartialité dans cette crise mais aussi de leur connivence avec les groupes rebelles et sécessionnistes.

Par ailleurs, il a été constaté pour le déplorer que les rapports Human Right Watch sur l'évaluation des cas de violations des droits de l'homme en zone de guerre (régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest) ne cessent d'incriminer l'État du Cameroun en occurrence les forces de défenses qui chaque jour perdent leur vie au mépris des conventions de Genève sur le droit de la guerre. L'objectif visé ici d'après le gouvernement de la République du Cameroun est de saper et porter un coup fatal sur le moral des troupes au front qui en réalité est une armée républicaine et combat en respectant les règles de l'art en matière de

droit international relatif à la convention de Genève sur le droit de la guerre.²

En outre, les actions récurrentes de Médecin Sans Frontière (MSF), le Comité International de Croix Rouge (CICR) sur le terrain vise à apporter plus des secours aux groupes sécessionnistes contrairement aux forces de défense et de sécurité pourtant également blessés. Par ailleurs, des combattants sécessionnistes blessés et recherchés par l'armée républicaine ont été cachés par des ONG humanitaires internationales sous le fallacieux prétexte du droit de la guerre. Ces différents actes assez graves laissent questionner sur l'impartialité des ONG humanitaires internationales en zone de conflit armé en Afrique, mais surtout sur leur rôle obscur dans l'amplification des conflits.

Ce sont ces faits majeurs qui ont poussé l'État du Cameroun en occurrence le Ministère de l'Administration Territoriale à demander à toutes les ONG humanitaires nationales et internationales exerçant au pays, de se faire recenser auprès de ses services. D'autres parts, ne doivent se rendre en zone de crise des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest que les ONG qui ont reçu l'autorisation (laissez-passer) du gouvernement camerounais.

Par ailleurs, tous véhicules humanitaires se trouvant en zone de conflits armés devraient dorénavant faire l'objet d'une fouille systématique de la part des forces de défense et de sécurité du Cameroun.

Elles sont donc assez anciennes lorsqu'il s'agit d'accuser les ONG d'entretenir des logiques de dépendance, d'exacerber les conflits sociaux, de soutenir des dictatures, de nourrir la corruption ou d'alimenter les économies de guerre. Dans un registre tout aussi classique, quoique renouvelé par les bouleversements d'un monde devenu multipolaire, les ONG humanitaires internationales sont régulièrement soupçonnées de faire le jeu des puissances occidentales. Bénéficiant d'une grande impunité, elles rendent en effet des comptes aux gouvernements qui les financent, bien plus qu'aux destinataires de leur aide. Enfin, elles sont critiquées pour leur marchandisation, leur obsession de croissance, leur désir de respectabilité, leur appât du gain et leur transformation en entreprise de sous-traitance sous prétexte de

² Anonyme, en moyenne 54ans, chef service à la direction de la protection civile nationale au Ministère de l'Administration Territoriale, Yaoundé le 8 octobre 2021.

professionnaliser les pratiques de la solidarité internationale pour répondre aux exigences de performance du modèle néolibéral.

En effet, les ONG humanitaires internationales du Nord font désormais figure de pouvoirs parallèles, et non plus de contre-pouvoirs associatifs. Dans bien des sociétés en développement, elles sont même perçues comme les instruments de domination des pays riches, courroies de transmission et rouages administratifs d'une sorte de gouvernement à distance qui dirigerait la vie des gens depuis de lointains bureaux situés à l'étranger.

Indéniablement, les ONG humanitaires internationales ne sont pas des entités abstraites qui peuvent complètement s'affranchir des contextes politiques et juridiques comme le prétendent certains idéalistes. Dans leur pays de siège, elles entretiennent des relations financières et parfois organiques avec les pouvoirs publics. Les carrières individuelles de leurs cadres, par exemple, connaissent souvent un prolongement au sein des appareils des États : soit qu'un de leurs responsables finisse par entrer dans un ministère, soit qu'un haut fonctionnaire à la retraite décide de prendre en charge une association, soit encore qu'une même personne occupe des fonctions tout à la fois dans l'administration et dans le secteur associatif (Lewis, 2008).

1.2. L'assistance humanitaire internationale : un moyen d'intervention géostratégique et de déstabilisation des régimes politiques en Afrique

Le cas des conflits armés est bien particulier, puisque les « humanitaires » doivent très souvent multiplier leurs contacts avec les différents acteurs présents sur le terrain et en particulier les forces armées qui s'affrontent. De plus, depuis la fin de la guerre froide, les armées ne se contentent plus de leur fonction traditionnelle, mais prennent de plus en plus un rôle de maintien de la paix ou de « mandat humanitaire » (Rana, 2004). La combinaison de cette évolution institutionnelle et des liens entre la société civile et militaire engendre un certain nombre de dilemmes et de questions que nous décrivons et illustrons dans cet article.

Les acteurs humanitaires ne sont parfois que de simples outils dans les stratégies de gestion de conflits ou la création d'une nation, ils permettent de justifier la présence militaire et sont utilisés comme piliers pour la communication sur le plan local et international (Rana,

2004). De telles démarches modifient la scène politique, la souveraineté des pays et la responsabilité de la communauté internationale. Dans quelles conditions celle-ci pourrait se sentir l'autorité ou le devoir d'intervenir et donc de ne pas respecter le principe de non-ingérence ? Il n'y a pas aujourd'hui de réponse juridique à cette question (Schroeder et al., 2005). Le choix est donc arbitraire et dépend fortement des enjeux politiques ou économiques à l'échelle mondiale. Certains auteurs avancent des principes à respecter pour justifier l'intervention dite humanitaire. Ainsi Fernando R. Tesón avance plusieurs principes libéraux et justifie l'action des gouvernements par la protection des droits et des intérêts individuels des peuples. Il part à la chasse aux tyrans et à l'anarchie, en disant que les gouvernements « ont l'obligation de respecter les droits humains à la maison et à l'étranger et de promouvoir leur respect de manière globale, pour autant que cela ne soit pas à un coût irraisonnable » (Tesón, 2006).

Malgré ces grands principes de défense des droits de l'Homme, la situation actuelle montre que seules des considérations d'intérêt politique ont jusqu'à aujourd'hui dirigé ce type d'interventions. Ainsi, ces actions manquent fortement de crédibilité aux yeux des organisations humanitaires. Malgré tout, il est généralement admis que ce type d'intervention peut être utile et nécessaire et il serait peu réaliste de souhaiter que les gouvernements n'agissent que pour des motifs altruistes (Schroeder et al., 2005).

Selon certains auteurs, les interventions militaires dites « humanitaires » provoquent plus de souffrance qu'elles n'en soulagent. Cela provient essentiellement du fait que ces interventions sont trop tardives, mal planifiées ou effectuées à contre cœur. Il manquerait par ailleurs un mandat clair, l'équipement nécessaire et les ressources humaines minimales. A long terme, de telles assistances enveniment les conflits existants, provoquant un durcissement de la situation (Schroeder et al., 2005). Les nations industrialisées sont réticentes à exposer leurs soldats à des dangers pour des causes humanitaires et renforcent la protection des troupes au détriment de la population civile. Cela donne l'impression d'attribuer moins d'importance aux civils en difficulté qu'aux propres soldats et renforce l'attitude hostile envers les Occidentaux, en rendant parfois impossible d'autres développements humanitaires.

2. L'assistance humanitaire internationale comme instrument de pérennisation du néocolonialisme occidental en Afrique

2.1. Une coopération incestueuse avec les régimes armés rebelles

Dans le cadre d'une assistance humanitaire dans un conflit armé, il n'est pas toujours évident de faire la distinction entre les tâches de l'armée envers ses propres soldats et celles des ONG humanitaires internationales d'aide envers les soldats et les civils blessés. À qui incombe la mise en place de camps ou d'hôpitaux ? Qui est responsable de la logistique de transport de matériel et nourriture ? De plus en plus souvent, les militaires participent à des actions humanitaires et inversement les organisations humanitaires civiles s'entourent de coalitions armées « bien intentionnées », spécialement dans les zones à sécurité précaire. Ce fut le cas en Indonésie ou au Sri Lanka où, suite au tsunami, les gouvernements ont rapidement négocié un cessez-le feu avec les mouvements de séparation actifs dans certaines zones de ces pays. Malgré cela, l'armée indonésienne était toujours très présente, à titre de surveillance, dans les actions humanitaires. Djakarta se méfie en effet de ce que peut faire l'assistance humanitaire dans les territoires rebelles et en particulier des troupes militaires étrangères. Pour Paul Wolfowitz, alors numéro deux du Pentagone, cette précaution est normale : « c'est un sujet sensible d'avoir des troupes étrangères sur son sol. Ce serait mal vécu aux États-Unis et je peux affirmer que c'est extrêmement délicat en Indonésie » (Saliby, 2005). Du côté humanitaire, cette précaution est embarrassante et risque de ralentir le travail. Un responsable de la mission de l'ONU juge que « cette présence militaire compromet le statut de civils non armés qu'ont les volontaires travaillant dans les camps de réfugiés » (Saliby, 2005). Nous verrons dans le chapitre suivant les risques liés à cette coopération dans la prolongation des conflits ou la décrédibilisation pour l'une ou l'autre des parties.

2.2. Assistance humanitaire et démagogie politique des puissances occidentales

Au niveau politique également, les ONG ont de plus en plus d'importance aux yeux des grandes nations. En octobre 2001, Colin

Powell déclarait que les ONG américaines constituaient des « multiplicateurs de forces » et des « instruments de combat » contre le terrorisme, tout en les positionnant au rang « d'agents de la politique étrangère américaine » (Makki, 2004). Comme nous l'avons vu, de tels amalgames sont dangereux pour le concept humanitaire et la protection des ONG. Ils posent par contre la question de la coordination entre les différents acteurs. Comment la rendre efficace sans pour autant dégrader le travail des organisations ? Les enjeux sont très grands et il y a de nombreux exemple où le manque de coordination n'a pas permis de résoudre une crise. A l'inverse, l'exemple des États-Unis sur la scène militaire mondiale démontre les grandes difficultés de gestion des crises en intégrant les organisations non-gouvernementales aux troupes armées. Une dynamique équilibrée des relations entre les parties et une reconnaissance du rôle de chacun pourrait être une solution, mais il y a actuellement un manque de connaissances scientifiques dans ce domaine pour proposer une solution qui respecterait le droit humanitaire international et ses concepts de neutralité et de non-discrimination. On verra au chapitre suivant comment les forces armées en présence au Soudan ont réussi à prendre le contrôle des actions des organisations humanitaires. Dans ce cas, on parlera plutôt de soumission que de coopération. Cependant, sans cette compromission, la distribution de l'aide serait impossible et la présence des ONG inutile.

2.3. Présence des ONG humanitaires internationales en zone de conflits armés en Afrique : entre Prolongation et amplification du conflit

L'apport massif de ressources alimentaires ou financières peut prolonger la durée des conflits et en augmenter la violence. Les groupes belligérants peu scrupuleux n'hésitent pas à utiliser la population pour s'approprier des secours par le harcèlement, la prise d'otages, le pillage des camps et des entrepôts ou l'attaque des convois (Perrin, 1998). Dans bien des cas, cela se traduit par une meilleure santé des troupes et un apport important de ressources permettant de se battre plus longtemps. Milan Vesely n'hésite pas à publier dans l'*African Business* que « la guerre civile et l'aide humanitaire s'alimentent mutuellement » et que « les conflits africains sont une source de profits pour les

fabricants d'armes, les prestataires d'aides et les combattants eux-mêmes » (Vesely, 1998).

D'un côté comme de l'autre, les organisations humanitaires sont donc entièrement instrumentalisées par les belligérants. Du côté gouvernemental, le but est de laisser l'aide arriver, pour faire bonne figure, tout en s'en assurant un contrôle total. L'État impose ainsi une liste de lieux d'atterrissage et interdit aux organisations de distribuer l'aide elles-mêmes ; elles sont cantonnées en des lieux déterminés, servant ainsi à fixer les populations déplacées et à la sanctuarisation humanitaire de positions stratégiques. Les agences d'aide sont donc engagées dans un bras de fer permanent pour pouvoir accéder aux populations les plus à risque. Quant aux rebelles, l'aide humanitaire représente une ressource considérable pour leur mouvement. Grâce au rôle central qui lui a été confié, le SRRA peut détourner une partie significative de l'aide. Les méthodes sont multiples (Lavergne, 2003) : pillage pur et simple des stocks alimentaires au cours d'attaques simulées déclenchant une évacuation préventive des travailleurs humanitaires, inflation démesurée du nombre de bénéficiaires que seul le SRRA est habilité à recenser, détournements systématiques opérés avant distribution, racket des civils contraints à transporter dans les entrepôts du SPLA les rations alimentaires qu'ils viennent de recevoir, etc. Parallèlement à ces détournements, le SRRA impose aux organismes d'aide de lui rétrocéder une part de leur budget au travers d'un système de taxation, formalisé dans un « memorandum of understanding » officiel, servant à financer les services de contrôle et de captation de l'aide. Toujours selon Marc Lavergne, le SRRA bénéficie également de financements directs au travers de projets dits de « capacity building » censés améliorer son fonctionnement au nom d'une meilleure efficacité ! Par ailleurs, il expulse sans retenue l'organisation qui ose protester. Comme le gouvernement, il utilise les acteurs humanitaires pour contrôler les populations et les installe sans vergogne autour de ses installations militaires. Désormais, l'exemple du SPLA a fait école : chaque chef de guerre a fondé sa propre organisation de secours qu'il s'évertue à faire reconnaître par les donateurs.

Cette instrumentalisation de l'aide a plusieurs conséquences (Lavergne, 2003) : elle facilite la logistique des mouvements rebelles en leur livrant des stocks de nourriture par air dans des zones d'accès routier très difficile ; le gouvernement a une bonne excuse de refuser

l'acheminement de l'aide aux régions en crise, sachant qu'elle aboutit en grande partie dans les entrepôts des rebelles ; surtout, elle prive la population de l'aide qui lui est destinée. On a vu des milliers de gens mourir de faim alors que les rebelles renflouaient leurs entrepôts... Ce fut le cas lors de la crise alimentaire de 1998 dans le Bahr-elGhazal (Lavergne, 2005).

Dans l'armée gouvernementale, l'aide humanitaire assure, à côté du butin des prédatons, la loyauté des troupes, le soutien des milices tribales et une grande latitude vis-à-vis des autorités civiles. La paix ne pourrait ainsi être atteinte que si l'on parvient à mettre les capteurs de l'aide hors d'état de nuire (Lavergne, 2005). En effet, la fin de la guerre impliquant un désengagement des acteurs humanitaires au profit d'une aide au développement moins facile à détourner, les groupes lésés risquent de recréer des drames humanitaires capables de susciter un renouveau de l'aide d'urgence.

Le résultat qui ressort de cette analyse sur l'impartialité des ONG humanitaires internationales en Afrique est que cet article n'est donc pas seulement une analyse critique des ONG, mais aussi et surtout une analyse de la critique contre les ONG. Dans un premier temps sont rappelés les éléments de définition qui, en principe, délimitent le champ d'action des associations de solidarité internationale. En effet, beaucoup de controverses à propos des ONG proviennent de désaccords sur le mandat et les objectifs de l'aide aux pays pauvres. Suivant les définitions retenues, les observateurs attendent des résultats différents de la part des associations de solidarité internationale. Partant, leurs déceptions alimentent la critique et révèlent parfois des exigences contradictoires en matière d'altruisme, de désintéressement, d'impartialité ou de témoignage. À l'échelle mondiale, l'absence de consensus est d'autant plus flagrante que les notions d'organisation non gouvernementale ou d'intérêt supérieur de l'humanité sont souvent difficiles à traduire dans les langues vernaculaires des pays en développement.

Toutefois, il n'en demeure qu'elles n'en revendiquent pas moins une indépendance qui exprime non seulement leur détermination à s'affirmer comme des institutions autonomes, voire des contre-pouvoirs, mais aussi leur vocation à œuvrer pour l'intérêt supérieur de l'humanité, par-delà les contraintes des États. Dans les pays en développement, en particulier, les ONG humanitaires internationales

disent se préoccuper de biens publics mondiaux et défendre des valeurs qui transcendent les contingences nationales.

Conclusion

En somme, il en ressort après analyse que dans toute sa diversité, l'assistance humanitaire internationale par essence depuis 1945 avait un rôle d'aide aux populations victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles. Mais au fil des décennies, ces ONG humanitaires internationales sortent de l'orthodoxie humanitaire pour servir de bras séculier au néocolonialisme occidental en Afrique. C'est ce qui justifie la dépendance de ces acteurs vis à vis des pays dont ils sont originaires. Cette situation pousse beaucoup de pays africain en occurrence le Cameroun à adopter une attitude de méfiance à l'encontre de ces ONG humanitaires internationales ceci à travers le refus de l'assistance.

Bibliographie

DDC (2004), « L'aide humanitaire a toujours des incidences sur la guerre », entretien avec Mary Anderson, in *Un seul monde* n°2.

Gutman Roy W (1998), « Les violations du droit international humanitaire sous le feu des projecteurs : le rôle des médias », *RICR* n° 832.

Lavergne Marc (2003), « Soudan : à qui profite l'aide humanitaire ? », in *Weissman F.*, A l'ombre des guerres justes. *L'ordre international cannibale et l'action humanitaire*, Paris, Flammarion.

Lavergne Marc (2005), « Du Sud-Soudan au Darfour : loin des médias, l'aide humanitaire est-elle devenue le nerf de la guerre ? », in *Communitas*.

Makki Sami (2004), « Militarisation de l'humanitaire ? Le modèle américain de l'intégration civilomilitaire, ses enjeux et ses limites », communication au colloque GRIP-ECHO, Bruxelles, novembre.

Marc Antoine Pérouse de Montclos (2015), *Pour un développement « humanitaire » ? Les ONG à l'épreuve de la critique*. Institut De Recherche pour le Développement Collection Objectifs Suds Marseille.

Mattei J.F (2005), « L'urgence humanitaire, et après ? Pour une action humanitaire durable »,

- Michel Serge**, 2005, « De l'aide en pagaille avant la reprise des combats », *L'Hebdo*.
- Miner Larry, Scott Colin, Weiss Thomas G** (1996), *The news media, civil war, and humanitarian action*, Lynne Rienner Publishers, London.
- Monnerat Ludovic** (2005), « Asie du Sud : la plus grande opération militaire d'aide humanitaire est en cours », *CheckPoint.ch*.
- Pasquier André** (2001), « Action humanitaire : une légitimité en question ? », Revue *internationale de la Croix-Rouge* (RICR), vol. 83 N°842.
- Perrin Pierre** (1998), « Impact de l'assistance humanitaire sur l'évolution des conflits », *RICR* N° 830.
- Petite Simon** (2005), Interview de Richard Werly : « L'aide étrangère a marginalisé les organisations locales », *Le Courrier*.
- Petite Simon** (2006), « Les dons de médicaments : un remède pire que le mal », *Le Courrier*.
- Projet Sphère** (2004), « Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes », Genève.
- Prunier G** (1996), L'économie de la guerre civile au Sud-Soudan, in Rufin J-C et Jean F., *Économie des guerres civiles*, Hachette.
- Rapport de l'Union Africaine sur le sommet humanitaire mondial** (2025), « Position Africaine Commune (pac) sur l'efficacité humanitaire ».
- Raymond Philippe et al** (2007), « Les limites de l'aide humanitaire », Projet SHS de 1^e année master, École Polytechnique Fédérale de Lausanne.
- Rebetez Alain** (2005), Interview de Walter Fust : « Si le Sud est sacrifié, il y aura une bataille politique », *L'Hebdo*.
- Ritimo** (2006), « Le don, une solution ? », *Ritimo, Dif'pop*.
- Tauxe Chantal** (2005), « Les risques d'un élan de solidarité sans précédent », *L'Hebdo*.
- Vesely Milan** (1998), « Quand l'aide humanitaire nourrit la guerre », *African Business, Courrier International* N° 424.
- Werly Richard** (2005), « Tsunami, la vérité humanitaire », *Jubilé*.